

Département du Calvados

Session du vendredi 29 juin 2018



SOMMAIRE

- **Compte administratif 2017** p. 3
Des prévisions justes et sincères
- **Décision modificative n° 2** p. 6
6,3 millions d'euros pour abonder les investissements
- **Contractualisation avec l'Etat** p. 7
Le rendez-vous manqué avec les collectivités ?
- **Fusion des syndicats mixtes des Ports Normands Associés et du Port de Dieppe** p. 8
Adhésion du Département du Calvados
- **Téléalarme pour les personnes âgées** p. 9
Un système modernisé et moins cher pour un meilleur service

Compte administratif 2017

Des prévisions justes et sincères

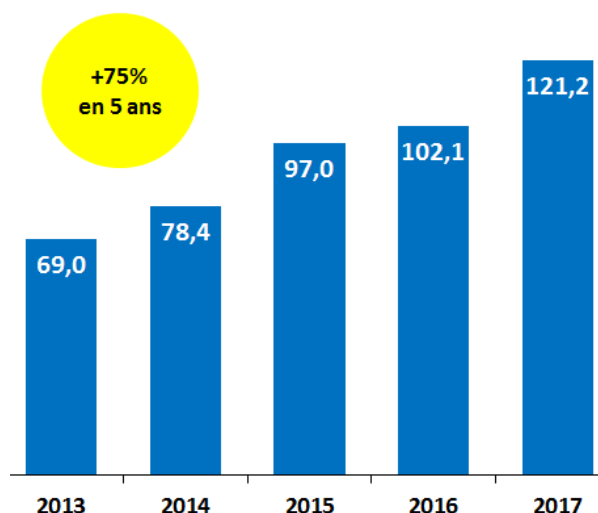
Le compte administratif est un élément important de l'analyse financière de la collectivité. En répertoriant l'ensemble des dépenses et des recettes, il permet de constater l'exécution du budget et de mesurer l'adéquation des résultats aux objectifs fixés.

L'année 2017 confirme le retour de la croissance économique qui, compte-tenu de la structure financière du Département, se traduit positivement dans le résultat du compte. Celui-ci affiche un excédent global de 18,6 millions d'euros, malgré l'accentuation de la contribution à la réduction des comptes publics de l'Etat et à la baisse des dotations.

Deux éléments ont plus particulièrement pesé dans l'amélioration des équilibres financiers, sans pour autant augurer d'une tendance durable : le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et les dépenses liées au RSA.

Une augmentation des ressources portée par les droits de mutation

Avec la reprise du marché de l'immobilier, le Département a encaissé un montant record de 121,2 millions d'euros (11,2 millions de plus que prévu), en hausse de 18,7 %. Le produit des droits de mutation à titre onéreux représente 17 % des recettes de fonctionnement.

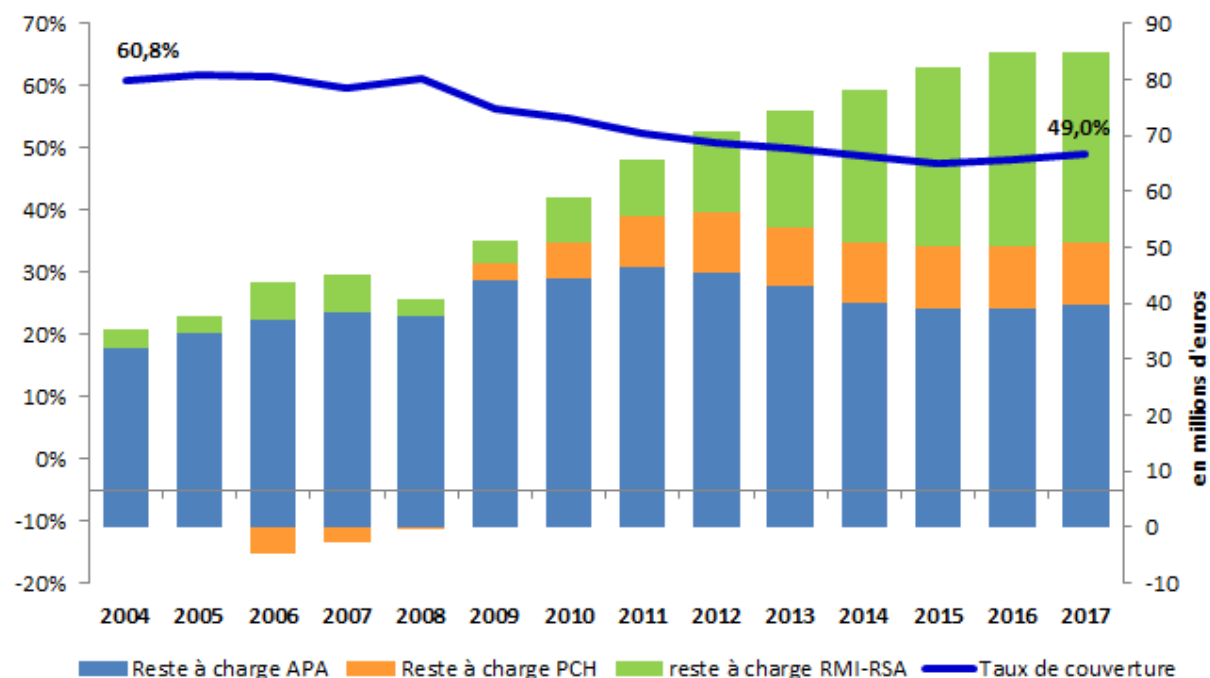


Des dépenses maîtrisées malgré l'augmentation des dépenses sociales

La performance budgétaire du Département se redresse, en affichant un taux d'épargne brute de 12,8%, résultat d'une évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement quelque peu faussée par le transfert de la compétence Transports vers la Région. Hors ce transfert, les dépenses de fonctionnement progresseraient de 1,5%, portées par la hausse des dépenses sociales (plus faible que la tendance observée au plan national qui serait d'environ 2%).

Fin décembre 2017, le nombre de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active dans le Calvados était de 14 712, soit une diminution de 1,7% entre décembre 2016 et décembre 2017, donnée similaire au niveau national. Si l'on compare l'année 2016 à l'année 2017 en moyenne annuelle, la baisse enregistrée du nombre total d'allocataires est de 3,3 %. Mais l'inversion de la courbe, amorcée en 2016, repartirait à la hausse depuis l'automne dernier. En dépenses, le montant de l'allocation RSA baisse pour la première fois depuis sa création en 2009, représentant un montant de 82,2 millions d'euros, et permet de contenir l'évolution des trois allocations individuelles de solidarité (AIS) en deçà de +2%.

En 2017, les trois allocations individuelles de solidarité (Revenu de Solidarité Active, Aide Personnalisée à l'Autonomie, Prestation de Compensation du Handicap) représentent une dépense brute de 166,5 millions d'euros. Par habitant, le reste à charge représente 119,9 euros : 56,2 euros pour l'APA, 47,9 euros pour le RSA et 15,8 euros pour la PCH.



Par ailleurs, l'aide sociale à l'enfance enregistre la plus forte progression, +4% (99,9 millions d'euros), le Calvados restant un des seuls Départements à poursuivre un accompagnement matériel et éducatif jusqu'à l'âge de 21 ans, en y consacrant 9 millions d'euros (+32%).

Poursuivre le désendettement et investir pour le territoire

En investissement, le Département relance ses dépenses, +18,6%, reflet de la montée en charge du plan pluriannuel d'investissement voté en 2016, tout en se désendettant de 48,5 millions d'euros.

Présentant un taux moyen de 1,61%, l'encours de dette, 230 millions d'euros, représente 325 euros par Calvadosien. La capacité de désendettement, de 2,6 ans, apparaît très en deçà du plafond national de référence de 10 ans.

Par ailleurs, les dépenses réalisées en 2017 se sont élevées à 88,6 millions d'euros (hors dette) contre 74,7 millions d'euros en 2016.

Quelques exemples des opérations réalisées l'année dernière :

En matière de solidarités humaines

- Poursuite du plan de modernisation des EHPAD (EHPAD de Bayeux, d'Honfleur et de Saint-Pierre-sur-Dives) – 4,2 millions d'euros
- Avancement du projet de foyer pouponnière
- Rénovation du foyer occupationnel pour adultes handicapés situé Graye-sur-Mer (phase d'avant-projet sommaire)

En matière de solidarités des territoires

- Mise en œuvre de la nouvelle stratégie Calvados Territoires, signature des premiers contrats avec les intercommunalités (Blangy-le-Château-Pont-l'Evêque Intercom, Caen-la-Mer et Bayeux Intercom) et poursuite de l'aide aux petites communes rurales (1,8 million d'euros)
- Aménagement du réseau routier - 23,5 millions d'euros -(déviation de Sainte-Honorine-la-Chardronnette, rocade de Lisieux, modernisation de l'axe Vimont-Saint-Pierre-en-Auge, échangeur de Monceaux-en-Bessin).

En matière d'attractivité

- Poursuite du plan d'investissement des collèges 17,8 millions d'euros en 2017
 - *Opérations en cours* : cité mixte Marcel Gambier à Lisieux, collège Pagnol à Caen, démarrage des travaux de construction du collège Gisèle Guillemot à Mondeville.
 - *Opérations achevées en 2017* : restructuration des collèges Jean de la Varende à Creully et Jacques Prévert à Saint-Pierre-sur-Dives.
- Déploiement du plan numérique dans les collèges 1,9 million d'euros
- Sport : 1,9 million d'euros
- Culture : 1,8 million d'euros
- Environnement : 4,5 millions d'euros (dont 3,9 millions d'euros pour le plan vélo : poursuite de la voie verte de la Suisse normande et de la véloroute du Bessin)
- Attractivité économique et touristique : 9,9 millions d'euros (dont 5,5 millions d'euros pour le plan nautique et l'attractivité littorale).
- Poursuite du plan portuaire : 1,3 million d'euros

Repères

- Taux d'exécution du budget 97,85 % en recette
95,63 % en dépenses
- - 70 M€ : désendettement entre 2015 et 2017
- 230 M€ : encours de la dette (325 € par Calvadosien)
- 2,6 ans : capacité de désendettement (3,3 ans en 2016)
- 12,7 % : taux d'épargne brute (88,4 M€)
- 91,2 M€ : montant de la dotation globale de fonctionnement (-35,6 M€ en 4 ans)
- 121,2 M€ : produit des DMTO (11,5 Md€ au plan national)
- 16 627 ventes immobilières (+12,7%)
- 384,3 M€ : montant des dépenses d'action sociale (+3,5% par rapport à 2016) (hors personnel)
- 82,2 M€ : montant des dépenses liées au RSA

Décision modificative n°2

6,3 millions d'euros pour abonder les investissements

Le budget supplémentaire 2017, valant décision modificative n°2, s'équilibre à 17,6 millions d'euros.

Il reprend le résultat 2017 de 6,3 millions d'euros qui doit, pour partie, servir à abonder le programme pluriannuel d'investissements voté par l'assemblée départementale en 2016 et à financer de nouvelles opérations.

Comment ?

- 1,6 million d'euros financera la levée d'option pour **acquérir l'immeuble de l'agence routière départementale de Falaise**, que le Département avait fait construire par un opérateur pour ses propres besoins. Cette acquisition permettra d'économiser annuellement 200 000 euros de charges locatives.
- 350 000 euros seront consacrés à la **restructuration de la maison de services publics de la commune nouvelle de Thue et Mue** qui hébergera à terme le centre médico-social (CMS) départemental. Actuellement situé à Saint-Manvieu, le CMS déménagera en effet à Bretteville-l'Orgueilleuse dans ce bâtiment qui accueillera également la mairie annexe et la médiathèque municipale.
- Une subvention exceptionnelle de 750 000 euros au bénéfice du SDIS permettra de financer **l'acquisition de quatre camions citernes de grande capacité** : ces équipements sont destinés à limiter le risque de rupture en alimentation d'eau, lors d'incendies sur les territoires des communes rurales ne disposant pas encore d'un Point d'Eau Incendie. Elles sont 122 dans ce cas dans le Calvados.
- 250 000 euros seront fléchés vers le budget d'**entretien du réseau routier** pour faire face aux dépenses engendrées par les dégradations sur les routes départementales, suite aux fortes pluies de l'automne et de l'hiver. Plus de 400 000 euros ont d'ores et déjà été engagés (ARD de Pont l'Evêque, Falaise et Saint Pierre sur Dives) ; les chantiers concernent des purges sur l'ensemble du réseau, des stabilisations de talus (RD263 à Roques), les traitements d'effondrements de chaussées (RD68 à Bonneville-la-Louvet).
- 1 million d'euros sera versé à Caen-la-mer, en anticipation du **plan d'aide consacré au futur tramway**. Il est à noter que sur ce programme, le Département du Calvados est engagé à hauteur de 45 millions d'euros.
- 800 000 euros permettront d'abonder le programme pluriannuel d'investissements : augmentation du financement pour les travaux de sécurisation dans les traverses d'agglomération (+ 500 000 euros) et pour la politique agricole (+ 300 000 euros).
- Une autorisation de programme d'1,5 million d'euros sera créée pour la réalisation de **l'échangeur de la Haie Tondue sur l'A13**.
- Une autorisation de programme de 900 000 euros pour le financement de **projets liés au tourisme et aux espaces historiques de la Bataille de Normandie** dans le cadre du 75^e anniversaire du débarquement.

Contractualisation avec l'Etat

Le rendez-vous manqué avec les collectivités ?

Pour respecter les engagements européens de l'Etat en matière de déficit public, la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 impose aux collectivités territoriales une progression maximale de leurs dépenses réelles de fonctionnement à +1,2% par an, inflation comprise, et un désendettement de 30%. Pour atteindre ces objectifs, tous les Départements devront signer avant le 30 juin 2018 un contrat avec les Préfets pour déterminer leurs objectifs individuels.

Lors de cette session, chaque conseiller départemental est donc appelé à se prononcer sur la signature de ce contrat. Jean-Léonce Dupont a d'ores et déjà annoncé qu'il voterait contre considérant que cette démarche « *s'apparente à une lettre de cadrage avec sanctions et pas à un contrat librement négocié* ».

Pour leur part, les élus membres de la commission des finances, qui ont rendu leur avis sur ce dossier en amont de la réunion plénière, ont voté contre à l'unanimité.

Les arguments contre la contractualisation

Un contrat ne peut se concevoir en l'absence de contreparties de l'Etat, le plafonnement de ses dotations n'étant pas recevable car constituant déjà la contrepartie des dépenses qu'il a transférées aux collectivités territoriales. Le dispositif relève d'un cadrage budgétaire qu'il appartient à l'Etat d'assumer ;

La mise sous contrainte des dépenses de fonctionnement, après celle des recettes, représente une atteinte grave à la libre administration et à l'autonomie financière des collectivités territoriales, marquant une nouvelle étape dans l'affaiblissement de la décentralisation, de la démocratie et des responsabilités locales ;

La contractualisation est un jeu de dupes ; en s'y soumettant, les assemblées locales ouvrent la voie à la mise sous contrainte prochaine de leur endettement menaçant gravement l'investissement dans les territoires ;

La détermination d'un taux de 1,2% ne repose sur aucune étude sérieuse des finances locales et s'appuie sur une tendance passée fortement impactée par l'inflation normative (6 Md€ entre 2008 et 2014) et l'insuffisance des compensations financières de l'Etat (9,6 Mds de reste à charge pour les AIS en 2016, soit 10% des budgets départementaux ou 129 €/habitant) ;

La seule prise en compte des dépenses, sans connexion avec les recettes, porte atteinte à la conduite des politiques publiques et l'évolution de l'épargne brute serait un meilleur indicateur ;

Les Départements n'ont pas besoin de la méthode du bâton pour maîtriser leurs dépenses de fonctionnement, ce qu'ils font déjà, et la reprise financière en cas de dépassement constitue une double peine pour les Départements les plus pauvres ;

Le caractère restrictif des conditions de mise en œuvre ne laisse aucune place à la négociation et aboutira à des effets contre productifs ;

Pour sa part, le Département du Calvados n'a pas attendu l'Etat pour être exemplaire : pour la seule année 2017, il s'est désendetté de 48,5 millions d'euros ; au cours des 5 dernières années, l'évolution moyenne de ses dépenses réelles de fonctionnement a été de 1,14%, en deçà du seuil des 1,2%. Mieux encore, en 2018 le Département a voté une augmentation limitée à 0,8%. Pendant ce temps, les dépenses de fonctionnement de l'Etat augmentent de 1,9% cette année.

Fusion des syndicats mixtes des Ports Normands Associés et du Port de Dieppe

Adhésion du Département du Calvados

L'assemblée départementale est appelée à approuver la fusion des syndicats mixtes des Ports Normands Associés et du Port de Dieppe ainsi que la poursuite de l'adhésion du Calvados au Syndicat Mixte ainsi constitué à partir du 1er janvier 2019.

Dans ce cadre, la future gouvernance du Syndicat, étendue à la communauté urbaine Caen-la-Mer et aux communautés d'agglomération du Cotentin et de Dieppe Maritime est également soumise au vote des conseillers départementaux du Calvados qui désigneront par ailleurs leurs représentants au sein de cette organisation.

Avec la création de ce syndicat, la Région Normandie, propriétaire des ports de Caen-Ouistreham, Cherbourg et Dieppe souhaite faire émerger un acteur portuaire unique pour leur gestion et optimiser la stratégie portuaire en Normandie en assurant la cohérence et la complémentarité des investissements.

Le Département du Calvados participera à hauteur de 30 % aux dépenses d'investissement du port de Caen-Ouistreham. Il est également prévu qu'il contribue aux dépenses de fonctionnement du futur syndicat mixte dans la limite de 100 000 euros par an.

Téléalarme pour les personnes âgées

Un système modernisé et moins cher pour un meilleur service

Lors de cette session, l'assemblée départementale doit se prononcer sur le remplacement de la téléalarme dont bénéficient certaines personnes âgées et/ou handicapées résidant à leur domicile, par un dispositif mieux adapté, moins cher et accessible à un plus grand nombre. Pour cela, le Département envisage de confier ce service à un prestataire privé, sous forme de délégation de service public.

Le système de téléalarme en vigueur depuis 1988 dans le Calvados est principalement géré par le SDIS et implique entre autres le Département et les CCAS des communes partenaires. Le constat globalement négatif établi sur ce dispositif incite à le revoir en profondeur :

- Il ne répond pas pleinement aux besoins des usagers ;
- Il impose une prise en charge par le SDIS, inadaptée à ses missions prioritaires et à ses responsabilités ;
- Il est coûteux à la fois pour les usagers, les CCAS et le Département ;
- Le matériel de téléalarme est obsolète ;
- Sa gestion administrative entre plusieurs acteurs est complexe ;
- Le Département n'est pas du tout identifié par les citoyens comme porteur de ce service.

Pour des raisons de coûts attractifs et de niveau de service élevé, plusieurs départements comme le Pas-de-Calais, le Gers ou les Pyrénées-Atlantiques ont déjà délégué leur service public volontariste de téléassistance à un prestataire privé. Ces départements parviennent maintenant, par leurs DSP, à fournir un service optimal de téléassistance à leurs habitants pour un tarif unique allant de 8 à 9 euros l'abonnement mensuel. Dans le Calvados la mise en œuvre du nouveau dispositif de téléassistance pourrait être effective en 2020.

Repères

- 9 000 bénéficiaires de l'APA à domicile dans le Calvados
- 2 398 personnes âgées bénéficient de la téléalarme
- 71 personnes handicapées bénéficient de la téléalarme
- 514 000 euros : coût annuel de la téléalarme pour le Département du Calvados
- 200 000 euros : coût global annuel de la téléalarme pour le SDIS
- 603 interventions du SDIS au titre de la téléalarme en 2013

Service de presse
presse@calvados.fr

Marianne Fresnais
02 31 57 11 20
06 98 96 05 45

Honorine Charroux
02 31 57 11 20
07 61 75 57 07